27 MAI 2022

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DÉCISION PAR VOTE AFFIRMATIF

PROPOSITION DE RÉVISION DE L'ESPIG DU LIBERIA

Référence	Décision
BOD/AV/2022/05-04	**Proposition de révision du financement pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation en faveur du Libéria :** Le Conseil d'administration : 1. Reconnaissant les difficultés posées par la pandémie de COVID-19 au financement pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation en faveur du Libéria, en particulier les retards dans la réalisation des résultats escomptés et la vérification d'indicateurs de performance complexes, approuve la proposition de révision substantielle du financement, notamment sa prorogation d'un an, sans frais, jusqu'au 30 juin 2023, présentée en annexe 2 au document BOD/AV/2022/05/02.